

Prestation compensatoire à vie?

Par VIRILLVSTRIS, le 09/07/2018 à 19:32

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Divorcé depuis 1996, soit 22 ans, je paie toujours une prestation compensatoire à une femme qui vit depuis longtemps en concubinage. Est-ce une condamnation à vie? Merci

Par morobar, le 10/07/2018 à 07:48

Bonjour à vous aussi,

Comment?

Vous prétendez que le JAF n'a pas deviné que votre ex-conjointe vivrait en concubinage ? Bref ce juge n'a donc pas examiné malgré votre absence de demande, le montant de la prestation.

Le mieux est donc de le contacter.

https://www.village-justice.com/articles/les-conditions-revision-une,18929.html

Par VIRILLVSTRIS, le 10/07/2018 à 15:35

Merci beaucoup, votre réponse m'est précieuse, bonne soirée.